



Medienmitteilung Communiqué de presse

Berne, le 30 novembre 2021

Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland communique:

Lengnau / Bienne

Mise en accusation après un acte de violence

Au terme de l'enquête approfondie concernant l'acte de violence commis début novembre 2020 à Lengnau, le prévenu âgé de 53 ans a été inculpé de meurtre par le Ministère public régional Jura bernois-Seeland. Il est actuellement en exécution anticipée de peine.

Après la clôture de la procédure pénale liée à l'acte de violence remontant à début novembre 2020 à Lengnau, le Ministère public régional Jura bernois-Seeland a inculpé le prévenu, un Nigérian aujourd'hui âgé de 53 ans, auprès du Tribunal régional Jura bernois-Seeland. Il devra notamment répondre de meurtre. La date du procès n'a pas encore été fixée.

L'homme est accusé d'avoir eu une première dispute verbale avec un Suisse alors âgé de 38 ans et originaire du canton de Berne, le 9 novembre 2020 dans l'appartement du Chasseralweg à Lengnau. Au cours de l'altercation physique qui aurait suivi, il lui aurait infligé de graves blessures au moyen de violence physique et d'un couteau. La victime est décédée par la suite et n'a été retrouvée dans son appartement que le 11 novembre 2020 ([voir communiqué de presse du 12 novembre 2020](#)).

L'enquête de police et les mesures de recherche qui ont suivi ont finalement conduit à l'arrestation du prévenu le 12 novembre 2020 à Bienne. Celui-ci étant armé d'un couteau, une arme de service avait dû être engagée ([voir le communiqué de presse du même jour, en soirée](#)). L'homme se trouve depuis en détention provisoire, respectivement en exécution anticipée de peine depuis le 28 juillet 2021. Après l'altercation, il lui est également reproché d'avoir conduit la voiture de la victime à son domicile et d'y avoir dérobé de l'argent et des stupéfiants.

Un deuxième homme soupçonné d'être impliqué dans les événements et interpellé ([voir communiqué de presse du 13 novembre 2020](#)) a quant à lui été libéré de la détention provisoire en mars 2021. La procédure pour meurtre à son encontre a été classée. Dans le cadre d'une procédure séparée, il devra toutefois répondre d'infractions à la loi sur les stupéfiants.

Note aux rédactions : Pour tout renseignement complémentaire, Yannick Montavon, chargé d'information du Ministère public, se tient à disposition le 30 novembre 2021, entre 11h30 et 12h00 : +41 31 636 20 50.